



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain



Guide d'information Fonds social

Salariés Non Cadres des entreprises
de la propreté et services associés

Sommaire

3	Action sociale au titre du Fonds de solidarité	13	Prévention risques professionnels
5	Aide sociale individuelle	14	Formation « Gestes 1 ^{er} secours »
6	Aide en cas d'Hospitalisation	15	Assistanat social
7	Aide en cas de reste à charge supérieur à 200 €	17	Pour obtenir plus de renseignements ou bénéficier des aides
8	Aide « Secours obsèques »		
9	Aide Handicap		
11	Aide sociale collective		
12	Action sociale collective		

Action sociale au titre du Fonds de solidarité

Les partenaires sociaux ont mis en place un fonds de solidarité pour les salariés Non Cadres des entreprises de la Propreté et Services associés, adhérentes au régime frais de santé conventionnel AG2R Prévoyance.

3 aides spécifiques pour le régime santé :

- aide sociale individuelle
- aide sociale collective
- prévention des risques professionnels

Le fonds de solidarité est destiné à mettre en œuvre, au profit exclusif des salariés non cadre, des actions collectives de prévention et/ou des actions individuelles en cas de difficultés d'ordre social ou économique, ainsi que la prise en charge de la part salariale de cotisation des apprentis dont le contrat est inférieur à 12 mois.





Aide sociale individuelle

Aide en cas d'Hospitalisation

Nature de l'aide

En cas de **reste à charge supérieur à 100 €** consécutifs à des soins de santé portant sur le poste « **honoraires** ».

Bénéficiaire de l'aide

Le salarié ou son enfant affilié au régime frais de santé.

Montant de l'aide

Attribution d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 400 €.

Les conditions d'octroi

Pour bénéficier de l'aide, le salarié doit être non imposable.

S'il est imposable, le salarié transmet sa demande à la Direction sociale du groupe AG2R LA MONDIALE. Elle sera étudiée par la commission paritaire de la Branche qui statuera sur la demande.

Formalisme de la demande

Un courrier est transmis au salarié pour l'informer de la possibilité de bénéficier de l'aide. **Le salarié doit, par la suite, transmettre les justificatifs demandés** pour étude du dossier.

Liste des justificatifs à fournir

- La demande d'intervention sociale dûment remplie, datée et signée par le salarié
- Le dernier avis d'imposition sur les revenus
- La facture acquittée + Décompte de remboursement CPAM / Mutuelle
- Le relevé d'identité bancaire



Aide en cas de reste à charge supérieur à 200 €

Nature de l'aide

En cas de **reste à charge supérieur à 200 €** quel que soit le poste de dépense.

Bénéficiaire de l'aide

Le salarié ou son enfant affilié au régime frais de santé.

Montant de l'aide

Attribution d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 400 €.

Les conditions d'octroi

Pour bénéficier de l'aide, le salarié doit être non imposable.

S'il est imposable, le salarié transmet sa demande à la Direction sociale du groupe AG2R LA MONDIALE. Elle sera étudiée par la commission paritaire de la Branche qui statuera sur la demande.

Formalisme de la demande

Un courrier est transmis au **salarié** pour l'informer de la possibilité de bénéficier de l'aide. **Le salarié doit, par la suite, transmettre les justificatifs demandés** pour étude du dossier.



Liste des justificatifs à fournir

- La demande d'intervention sociale dûment remplie, datée et signée par le salarié
- Le dernier avis d'imposition sur les revenus
- La facture acquittée + Décompte de remboursement CPAM / Mutuelle
- Le relevé d'identité bancaire

Aide « Secours obsèques »

Nature de l'aide

En cas de **paiement des frais d'obsèques d'un salarié, de son conjoint ou d'un enfant à charge.**

Bénéficiaire de l'aide

La personne ayant payé les frais d'obsèques.

Montant de l'aide

Attribution d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 000 €.

Les conditions d'octroi

Pour bénéficier de l'aide, la personne ayant payé les frais d'obsèques doit être non imposable.

Si elle est imposable, elle transmet sa demande à la Direction sociale du groupe AG2R LA MONDIALE. Elle sera étudiée par la commission paritaire de la Branche qui statuera sur la demande.

Liste des justificatifs à fournir

- La demande d'intervention sociale dûment remplie, datée et signée
- Acte de décès
- RIB (Relevé d'identité bancaire)
- Facture acquittée des pompes funèbres
- Avis d'imposition du demandeur



Aide Handicap

Nature de l'aide

En cas d'achat ou location de matériel d'appareillage lié à un handicap.

Bénéficiaire de l'aide

Le salarié ou son enfant à charge.

Montant de l'aide

Attribution d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 400 €.

Les conditions d'octroi

Pour bénéficier de l'aide, le salarié doit être non imposable.

S'il est imposable, le salarié transmet sa demande à la Direction sociale du groupe AG2R LA MONDIALE. Elle sera étudiée par la commission paritaire de la Branche qui statuera sur la demande.



Liste des justificatifs à fournir

- La demande d'intervention sociale dûment remplie, datée et signée par le salarié
- Dernier avis d'imposition
- RIB (relevé d'identité bancaire)
- Facture acquittée
- Décompte de remboursement CPAM / Mutuelle



Aide sociale collective

Action sociale collective

Mise à disposition de plusieurs guides

pour sensibiliser et informer
les salariés :

- guide aide aux aidants,
- guide risque de chute,
- guide alimentaire

Mise à disposition de vidéos portant sur les TMS (trouble musculo-squelettique)

[https://www.
ag2ramondiale.
fr/conventions-
collectives-nationales/
ccn-proprete/offre-
fonds-social-dedie-a-
la-ccn-proprete](https://www.ag2ramondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-proprete/offre-fonds-social-dedie-a-la-ccn-proprete)

Prévention risques professionnels



Formation

« Gestes 1^{er} secours »

Nature de l'aide

Formation Geste premiers secours (PSC1)

Bénéficiaire de l'aide

Le salarié via son entreprise

Les conditions d'octroi

Pour bénéficier de la formation, les entreprises doivent faire la demande pour leurs salariés directement à Protection Civile en envoyant la demande d'intervention et le tableau d'inscription (documents disponibles sur l'espace dédié du site AG2R LA MONDIALE : <https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-proprete>).



Liste des justificatifs à fournir à Protection Civile

- La demande d'intervention sociale dûment remplie, datée et signée par l'entreprise
- Le tableau d'inscription

Assistanat social

Le salarié peut contacter un assistant social pour l'écouter, l'informer, le conseiller, l'orienter et l'accompagner dans ses démarches administratives du quotidien.

L'assistant social recherche des solutions et propose des réponses concrètes et adaptées à la situation sur divers sujets :



Santé

invalidité, mutuelle, prévoyance, remboursement de frais médicaux...



Handicap

aide à la constitution du dossier RQTH, aménagement du domicile...



Famille

séparation, divorce, décès, maternité, mode de garde, prestations familiales, proche aidant, accès aux droits...



Budget

aides financières, aide à la gestion budgétaire, surendettement...



Logement

aide à la recherche de logement, projet d'acquisition, expulsion...

Comment bénéficier de ce service mis en œuvre par RESSIF et 100 % pris en charge dans le cadre du fonds social ?

1. Contactez notre service, par téléphone au **04 87 87 05 98**, pour être mis en relation avec un conseiller. En expliquant votre situation, celui-ci vous orientera, si besoin, vers un assistant social.

2. Échangez avec un assistant social par téléphone ou si nécessaire lors d'un rendez-vous physique.

3. Si un rendez-vous physique est fixé, celui-ci se déroulera dans l'une des villes suivantes (le détail de l'adresse sera communiqué lors de la fixation du rendez-vous) :



Pour obtenir plus de renseignements ou bénéficier des aides

Vous pouvez consulter votre espace dédié et télécharger les demandes d'intervention :
<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-proprete/offre-fonds-social-dedie-a-la-ccn-proprete>

ou nous contacter par téléphone au 09 69 36 10 43 ou par email :
BGACTIONSOCIALECCNPROPRETE@ag2rlamondiale.fr



Les membres du fonds social



Pour les professionnels et les entreprises, nous offrons une gamme étendue de solutions en protection sociale.

Je crée mon entreprise

Couvrir mes dépenses de santé
Me protéger en cas d'imprévu
Être accompagné dans la gestion de mon entreprise
Épargner pour ma retraite
Choisir mon statut social
Optimiser ma rémunération

Nos conseillers sont là pour échanger avec vous, vous écouter et vous accompagner dans vos choix.

www.ag2rlamondiale.fr

Je prépare l'avenir de mon entreprise

Mieux comprendre ma protection sociale
Couverture sociale et avantages des salariés
Permettre à mes salariés d'épargner
Mieux valoriser mon entreprise
Protéger la trésorerie de mon entreprise

Je prépare ma retraite

Me protéger en cas d'imprévu
Me constituer un capital Revenu pour la vie
Conseil carrière et retraite
Simuler le montant de ma retraite

Je transmets mon entreprise

Préparer la transmission de mon entreprise
Conserver ma protection sociale
Protéger mon patrimoine privé
Analyser mes revenus futurs

AG2R LA MONDIALE

14-16 boulevard Malesherbes
75379 Paris cedex 08

AG2R Prévoyance – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale – Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R – Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes 75008 PARIS – Siren 333 232 270.